



Fotoia® Bebby

Chères Consœurs, Chers confrères,

La mission de l'Ordre reste toujours d'assurer la meilleure qualité possible de soins et de traitements de pédicurie-podologie, et dans ce sens, assure la protection et la défense de la profession (pratiques inadaptées, exercice illégal...).

Vos élus sont plus que jamais mobilisés pour mener à bien la tâche que vous leur avez confiée.

Ils sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et vous conseiller dans vos démarches, via le secrétariat du CROPP.

Je tiens à vous rappeler que trop souvent, les contrats de remplacement, collaboration ou cession sont signés sans que votre conseil n'en soit averti, ce qui met en infraction avec l'article R4322-32 du Code de déontologie des pédicures-podologues les deux signataires, pouvant justifier une convocation en chambre disciplinaire.

Par la suite, si un litige se présente entre les deux parties, votre Ordre ne peut intervenir, vous conseiller ou vous défendre, n'ayant aucune trace du contrat engagé.

Aussi, nous ne le répétons jamais assez, soyez respectueux des exigences du Code. Elles sont essentielles au bien de tous les professionnels, de son exercice et de ses patients.

Le magazine REPÈRES édité par l'Ordre national, est riche en informations nationales mais aussi répond aux questions qui peuvent se poser dans l'exercice quotidien.

Dès cette année, est mis en place dans chaque conseil, un correspondant qualité. Jérémy MAUDOUIT est là pour vous conseiller ou vous orienter sur la tenue et l'ergonomie de vos cabinets. Il ne s'agit pas d'un contrôleur, mais d'un pédicure-podologue comme vous, ayant suivi une formation appropriée et qui pourra vous guider.

N'hésitez pas à nous solliciter, nous sommes aussi là pour ça.

Bien confraternellement,

Henri DEBRAY
Président

1 Éditorial

2/3 **Démarche Qualité et Sécurité : Engagez-vous dans le processus d'accompagnement personnalisé par le Correspondant Qualité de votre région !**

4 **Le pédicure podologue, un professionnel de santé à part entière / Mouvements du tableau / Rappels**



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE
DES PÉDICURES-PODOLOGUES
BASSE-NORMANDIE

11/13, rue du Colonel Rémy
BP 35363

14053 CAEN Cedex 4

Tél. 02 31 82 70 31

contact@basse-normandie.
cropp.fr

Permanences et accueil

**Secrétariat ouvert
tous les lundis
9 h 00-12 h 00
14 h 00-16 h 00**

**Merci, dans la mesure
du possible, de prendre rdv
avant de vous déplacer.**

Éditeur : CROPP Basse-Normandie
Rédacteur : Yves PERLY
Dépôt légal : mars 2016
Tirage : 275 exemplaires

Démarche Qualité et Sécurité

Engagez-vous dans le processus d'accompagnement personnalisé par le Correspondant Qualité de votre région !

Où en êtes-vous dans vos pratiques relevant de la Qualité et de la Sécurité au sein de votre cabinet ? Pour vous aider à faire le point et vous accompagner dans l'amélioration quotidienne de votre exercice, l'Ordre national des pédicures-podologues met en œuvre depuis plus d'un an la Démarche Qualité et Sécurité des cabinets et des soins. Aujourd'hui, votre Conseil régional vous propose de vous intégrer dans cette démarche et de bénéficier de l'accompagnement personnalisé d'un Correspondant Qualité de votre région (découvrez votre correspondant ci-contre). En évaluant les points forts et les opportunités d'amélioration, ce processus vise à optimiser autant la sécurité du patient que la vôtre et la qualité de l'environnement des soins.

LES 8 THÈMES D'ÉVALUATION DU QUESTIONNAIRE DÉMARCHE QUALITÉ

- Les locaux
- Les contrats prestataires
- L'espace de soins/consultation
- Les dossiers médicaux
- La pré désinfection et la stérilisation
 - L'affichage
 - Le praticien
 - La sécurité

À partir du 15 avril 2016, vous êtes invité(e) à compléter le Questionnaire Qualité en activant le lien reçu par e-mail.

> Si vous n'avez pas reçu l'e-mail d'invitation ou si vous ne disposez pas d'adresse de courrier électronique, prenez contact avec votre CROPP pour transmettre votre adresse mail ou connectez-vous directement à la rubrique « Démarche Qualité » du site de votre CROPP accessible via www.onpp.fr. Vous aurez ainsi accès au questionnaire en ligne.

> Si vous rencontrez des difficultés pour renseigner le Questionnaire, vous pouvez être aidé par votre Correspondant Qualité. Ses coordonnées de contact sont indiquées dans la présentation ci-contre.

QUELLES SONT LES ÉTAPES ?

> **À partir du 15 avril 2016** : vous complétez le Questionnaire Démarche Qualité en vous connectant à l'aide du lien qui vous a été adressé par e-mail ou en allant directement sur le site internet de votre CROPP.

Il faut 10 à 15 minutes seulement pour renseigner l'ensemble du questionnaire : n'attendez pas ! Vous serez les premiers à être contactés par votre Correspondant Qualité pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

> Une fois le questionnaire complété et validé, le Correspondant Qualité l'analyse et prend contact avec vous pour vous restituer son évaluation, faire le bilan de vos points forts et vous proposer, si besoin, une méthodologie s'appuyant sur des références concernant les éléments à améliorer. Vous décidez ensemble des priorités à mettre en œuvre, du calendrier de réalisation qui vous convient pour définir les objectifs à réaliser.

> Durant tout le processus, vous pourrez échanger sur les difficultés éventuellement rencontrées et sur le bénéfice acquis. Mais sachez que cette « culture qualité » vous servira tout au long de votre carrière professionnelle.

L'ACCOMPAGNEMENT RÉGIONAL DÉMARCHE QUALITÉ, C'EST QUOI ?

Ce n'est pas :

- Une contrainte
- Une ingérence, un contrôle de vos approches et techniques vis-à-vis de votre cœur de métier
- Un processus normatif ouvrant sur d'éventuelles sanctions

C'est :

- Une opportunité
- Un engagement personnel volontaire accompagné par un pair formé
- Un accompagnement indépendant garanti par une Charte ordinale
- Un engagement de confidentialité du correspondant qualité

**LA CHARTE ÉTHIQUE
DU PROCESSUS
D'ACCOMPAGNEMENT
PERSONNALISÉ
DÉMARCHE QUALITÉ**

> Le processus d'accompagnement personnalisé Démarche Qualité est une initiative mise en œuvre par le Conseil national de l'Ordre des pédicures-podologues et déployée localement par les Conseils régionaux de l'Ordre. Loin de toute tentative de contrôle de l'exercice proprement dit des professionnels, la Démarche Qualité est un processus vertueux mis à la disposition des professionnels pour vous aider à évaluer vos pratiques, identifier les éléments à améliorer et trouver les moyens de mise en œuvre de ces améliorations tout en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé. Pour garantir les professionnels contre toute sanction liée à la mise en évidence, au cours de l'évaluation, de points litigieux, le processus d'accompagnement personnalisé Démarche Qualité est assorti d'une Charte ordinaire engageant l'Ordre national, les Conseils régionaux et les Correspondants Qualité. Cette charte s'appuie notamment sur un engagement de confidentialité et de secret professionnel du Correspondant Qualité, seul intervenant amené à avoir connaissance des réponses personnalisées fournies par le questionnaire. Par cette Charte, il s'engage professionnellement et déontologiquement à ce qu'aucune information personnalisée ne soit transmise aux instances ordinaires régionales et nationales. Cet engagement vaut également lorsque le Correspondant Qualité exerce lui-même des responsabilités au sein de ces instances.

> La Charte ordinaire pour le **Processus d'accompagnement personnalisé Démarche Qualité** est consultable sur le site Internet de l'ONPP. www.onpp.fr

QUI EST LE CORRESPONDANT QUALITÉ ?

- Un élu ordinal, engagé, non contraint, coopté et proposé par son CROPP au groupe de pilotage du CNOPP.
- Un professionnel identifiable par les professionnels de sa région : il fait l'objet d'une présentation physique (photo) dans le bulletin régional complétée par un texte précisant son rôle, son action et sa mission dans la mise en œuvre de la démarche.
- Un facilitateur formé à une approche et à une méthodologie standard pour aborder la démarche qualité d'une même voix sur tout le territoire.
- Porteur d'un message ordinal, identique dans toutes les régions, fondé sur les textes règlementaires, la législation et notamment le Code de déontologie.
- Ni un expert, ni « un monsieur Je sais tout », il est un confrère disponible pour vous guider.
- Il installe une relation de confiance en étant motivant, persuasif et convaincant. Tout rapport de dominant à dominé est exclu.
- Il est impliqué et déterminé dans son rôle de correspondant.
- Enfin, il sait parfaitement qu'il est soumis à un devoir de réserve : le secret professionnel.



VOTRE CORRESPONDANT QUALITÉ

Jérémie MAUDOUIT

cqualite.bassenormandie@gmail.com

Je me présente : Jérémie Maudouit, installé à Démouville depuis 2010. Âgé de 29 ans, je suis votre correspondant qualité pour l'ex région Basse-Normandie. Je me suis proposé pour cette mission dans le but de tirer notre profession vers le haut, de tenter d'atteindre une parfaite qualité dans les soins et la prise en charge des patients.

Comme indiqué dans la présentation générale, le but de la mission, et donc le mien, n'est pas de vous contrôler, ni de vous sanctionner ni même de vous commander.

Le but est bien-sûr de faire évoluer les cabinets, ensemble. Lorsque nous sommes « le nez dans le guidon » nous ne voyons plus nos propres défauts ni d'ailleurs nos forces. L'exercice est donc de faire un point ensemble sur ces thèmes et de tenter d'avancer, de continuer à développer les forces et surtout essayer d'effacer les défauts.

Je ne suis donc pas un membre de l'ordre pour réprimande mais bien un collègue pour vous accompagner dans ce nouveau projet ayant pour but une valorisation de notre métier.

Vous pouvez d'ores et déjà me contacter à l'adresse mail en cas de questions.

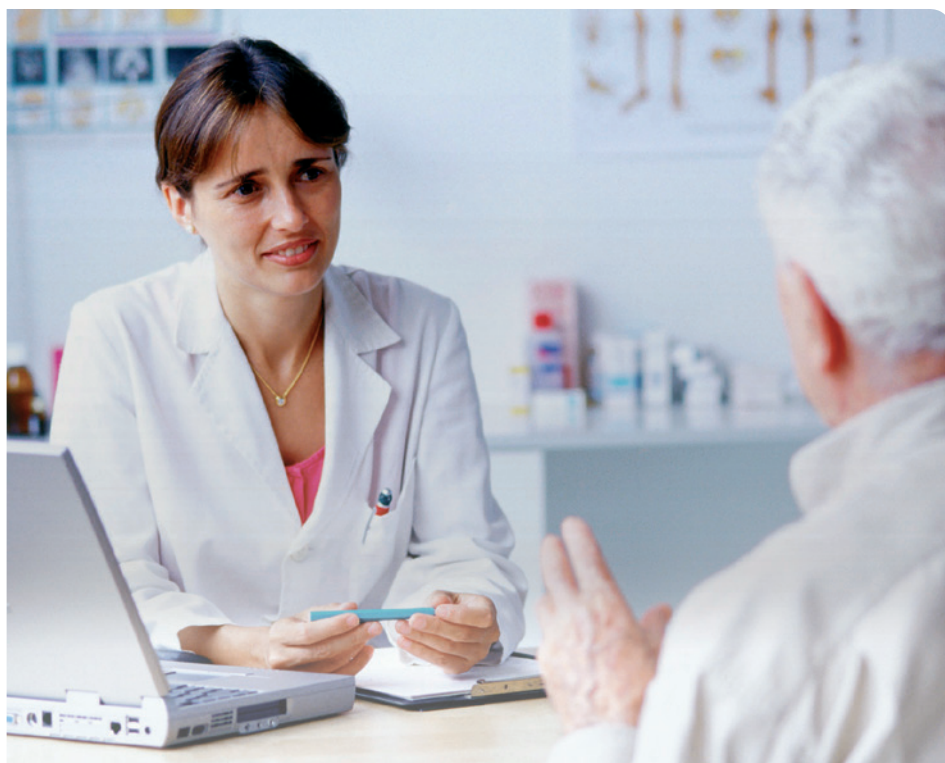


> Retrouvez la présentation de la démarche **Qualité et Sécurité des Cabinets et des Soins** dans le Repères 28 (octobre 2014) ou en ligne sur www.onpp.fr

Le pédicure podologue, un professionnel de santé à part entière

Il est arrivé que la DDPP (direction départementale de la protection des populations) effectue des contrôles dans des EHPAD auprès de pédicures-podologues et considère que les prestations effectuées par les pédicures-podologues sur les résidents des EHPAD constituent des soins corporels et qu'ils doivent se soumettre à l'arrêté (article 2) du 27 mars 1987 relatif à la publicité des tarifs des prestations d'esthétique corporelle.

Nous tenons à rappeler que le pédicure-podologue est un professionnel de santé à part entière soumis, en conséquence, en matière d'obligations d'affichage des tarifs, aux dispositions de l'article R1111-21 et suivants du code de la santé publique, institués par le décret n° 2009-152 du 10 février 2009, au même titre que tous les professionnels de santé.
 ➤ Si vous rencontrez ce problème, n'hésitez pas à revenir vers nous.



MOUVEMENTS DU TABLEAU

Jeunes diplômés

Prénom	Nom
Maxime	BIARD
Marine	BOISBUNON
Océane	COCULET
Benoît	DUBOS
Camille	DUCLOS
Maxime	LEBOURGEOIS
Alicia	LEHOULLE
Katayon	MEHRING
Nicolas	MOULIN
Caroline	POIRIER
Céline	POIRIER
Geoffroy	SIMON
Apolline	TABUR
Pauline	TOUTAIN
Claire	ZACHARY

Départs en retraite

Prénom	Nom
Monique	COHEN VENEL
Elisabeth	AUVRAY

Départ de la région BN

Prénom	Nom
Anaïs	MARION
Pauline	LE CLECH
Muriel	MORISSE
Felix	BIGOT
Marion	BOUTEILLER
Charly	HALLARD

Transferts d'autres régions

Prénom	Nom
Amélie	RIDE (Pays de la Loire)
Robin	MASSE (IDF)
Steven	LEGRAND (Pays de la Loire)
Morgane	SOUSA (IDF)
Benjamin	GRONNWARD (Lorraine)
Marie	ROBERGE (Pays de la Loire)
Emmanuelle	CORBIN

Décès

Prénom	Nom
Patrick	ARDAENS

Cessations d'activités

Prénom	Nom
Chloé	TOULANCOAT
Marie-Laure	VERGNE
Isabelle	PRIGENT

RAPPELS

- Si vous souhaitez créer votre site Internet, vous devez appliquer la charte éthique et déontologique (disponible sur le site Internet de l'Ordre) et demander l'autorisation avant sa publication à votre CROPP en lui adressant la feuille d'engagement.
- Vous devez nous adresser chaque année, votre attestation de paiement de la police d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité.

Envoi dématérialisé

Pour réduire les coûts de routage et sauf opposition de votre part, les prochains bulletins seront envoyés de façon dématérialisée via votre boîte mail.

Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, merci de nous envoyer votre adresse mail à contact@basse-normandie.cropp.fr